



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Séance du 15 septembre 2009, 20h15.

Il est 20h15 précise, Mr François Menzel, Président, salue l'assemblée et ouvre cette séance extraordinaire du Conseil général

Ordre du jour :

L'ordre du jour annexé à la convocation sera suivi tel quel.

- 1) Appel.
- 2) Admissions, assermentations – démissions.
- 3) Approbation du PV 10.06.09
- 4) Préavis no 05 / 09, installation réseau internet VDSL.
- 5) Préavis no 06 / 09, crédit complémentaire de l'immeuble Reverolle.
- 6) Préavis no 07 / 09, pose de l'éclairage public, tronçon Village – Pré-Floret.
- 7) Information Pierrafuz.
- 8) Communications municipales.
- 9) Divers.

Point 1 OJ :

L'appel terminé, nous comptons **43** Conseillers **présents**, 8 sont excusés, 1 absent.

Point 2 OJ :

Sans objet.

<u>Objets :</u>	<u>Intervenant</u>	
Point 3 OJ PV séance 10.06.09		Ce document ne suscite aucune remarque, il est approuvé par 42 voix et une abstention.
Point 4 OJ VDSL	<i>J-P Lardet</i>	présente le rapport de la commission sur cet objet. Quelques précisions sur le système de distribution, les coûts et le matériel utilisable sont demandées, puis l'assemblée passe au vote. Le préavis 05/09 est accepté par 35 voix et 7 abstentions.



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Point 5 OJ Crédit complément. Reverolle	<i>Le rapporteur</i>	passé à la lecture de son rapport, Jacques Stoudmann précise quelques points, puis Mr Menzel passe la parole à l'assemblée :
	<i>H Nyffenegger</i>	désire connaître le rendement de l'immeuble. J Stoudmann lui répond qu'il sera certainement de 4%.
	<i>Ph Schmidt</i>	s'étonne de l'amateurisme avec lequel ce chantier fut conduit, et relève qu'une telle transformation doit être affaire de spécialiste, dont il fait partie.
	<i>Dom Givel</i>	note que de toute évidence l'argent est dépensé et que la discussion n'y changera rien. V Denis souligne que la situation a tout de même été présentée à la commission de gestion pour préavis, favorable en l'occurrence.
	<i>J-P Lardet</i>	confirme une visite sur place en cours de chantier.
	<i>H Nyffenegger</i>	demande si la Municipalité a tenu compte de cette augmentation des coûts en fixant les loyers. J Stoudmann confirme, et précise que ces loyers sont le reflet de ceux pratiqués dans la région.
	<i>A Hoffmann</i>	relève la difficulté pour une Municipalité de prendre la responsabilité d'un promoteur ou d'une gérance. Remarque à laquelle V Denis répond en citant les taux de placement de nos capitaux, actuellement extrêmement bas, d'où la nécessité d'utiliser une autre forme d'investissement.
	<i>H Stoudmann</i>	souligne le fait suivant : un bâtiment, contrairement à nos francs, devrait garder sa valeur, voire l'augmenter avec le temps.
	<i>Le Président</i>	fait procéder au vote qui voit le préavis 06/09 accepté par 31 voix, 2 avis contraire et 10 abstentions.
Point 6 OJ Eclairage public	<i>J-P Lardet</i>	procède à une nouvelle lecture, puis le Président passe la parole à Y Schopfer, responsable du projet, qui décrit par le menu structures, éléments et matériel composants de cet équipement.
	<i>E Ganser</i>	donne lecture à l'assemblée d'un courrier qu'il a fait parvenir à certains citoyens de Vaux. Le contenu de ce document évoque les nécessités et dimensions du matériel, dont Mr Ganser doute sérieusement, en demandant finalement à l'assemblée de renoncer à ce projet. Les interventions suivantes des Conseillers vont du nombre d'utilisateurs du trottoir, à la hauteur des mâts et intensité des lampes, en passant par les aspects sécuritaires.
	<i>Cl Gebhard</i>	dans un souci de développement durable, cite les éclairages équipés de



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

		<p>panneaux solaires. V Denis répond que ce système combiné n'a pas un bon rapport prix-rentabilité, et estime qu'une compensation par l'achat d'électricité verte serait préférable.</p>
	<i>A Hoffmann</i>	<p>s'inquiète d'une « urbanisation » du village, et demande quelle est la réflexion de la Municipalité à ce sujet. C Ségalat répond que le seul et dernier développement possible est le quartier de Pierrafuz, et J Stoudmann complète en précisant que notre commune devra prochainement renouveler son plan directeur des constructions. Mr Hoffmann conclut en se posant la question suivante, veut-on garder Vaux comme un village ou veut-on en faire une petite ville ?</p>
	<i>A Oulevey-Ba</i>	<p>souhaite pouvoir vivre, elle et sa famille, dans un village capable d'évoluer sans se figer dans un « Ballenberg » régional.</p>
	<i>H Nyffenegger</i>	<p>demande à ce que le dossier soit revu en présentant plus clairement le côté esthétique du projet. Y Schopfer en guise de réponse revient une fois de plus sur les exigences et les normes en vigueur pour ces installations, qui ne permettent pas d'autre alternative.</p>
	<i>J Spycher</i>	<p>suggère simplement l'achat de la route par la commune, ce qui ne changerait rien aux critères imposés par le canton et le service des routes.</p>
	<i>L'assemblée</i>	<p>passé au vote et voit le résultat suivant : 25 voix en faveur du projet, 12 voix contre et 6 abstentions.</p>
Point 7 OJ Pierrafuz	<i>J Stoudmann</i>	<p>présente le projet et les éléments retravaillés. Au moyen de photos montages présentant les éléments bâtis sur la parcelle et les lieux voisins, chacun peut pratiquement visualiser le quartier tel que finalisé.</p>
	<i>P Fua</i>	<p>remarque les toits inclinés des garages et pense que l'impact de ces éléments serait moindre avec des toits plats. J Stoudmann répond que le règlement du quartier ne prévoit pas de toit plat.</p> <p>En seconde partie de présentation, le Municipal des constructions commente le rapport sur les effets des champs électro-magnétiques sur la parcelle, et les effets sur les habitations.</p> <p>En bref les normes en vigueur sont respectées ; de plus les références utilisées avec minergie P en matière d'isolation contribuent à garantir une charge minimale de nuisance sur les habitations.</p> <p>La documentation et le rapport des mesures électriques sont à disposition au bureau communal sur demande.</p>
Point 8 OJ Communications municipales	<i>A Hoffmann</i>	<p>remercie la Municipalité pour le travail fourni sur ce dossier.</p>
	<i>C Ségalat</i>	<p>annonce l'inauguration du Collège du Léman à Apples, les 25 et 26 septembre, et encourage la population à se déplacer pour l'occasion.</p>
	<i>V Denis</i>	<p>brosse un bref tableau de la situation au niveau des travaux sur le « Fonds Energie ». Après l'envoi d'un courrier récapitulatif aux</p>



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

		<p>participants de la journée « Forum ouvert » du 15 mai, qui contenait en annexe une inscription pour le groupe de travail à constituer, aucune inscription n'est parvenue au bureau. V Denis relance donc l'appel aux volontaires qui pourraient encore s'inscrire en fin de séance.</p>
	<i>Y Schopfer</i>	<p>revient sur les nouveaux statuts ACIC, adoptés en dernière séance du Conseil. En effet, la commune de Bussy les a refusés. L'unanimité des 4 villages doit être réalisée lors des votations ACIC, dès lors les nouveaux statuts ne peuvent être appliqués.</p> <p>Des discussions sont actuellement en cours afin de reprendre une votation à Bussy.</p> <p>Mr Schopfer annonce la fin du chantier « Collecteur Pierrafuz » qui s'est déroulé dans les meilleures conditions.</p>
	<i>Dom Givel</i>	<p>dénonce à la Municipalité certains chauffards dépassant le bus à l'arrêt sur la route cantonale, par la gauche de l'îlot de sécurité.</p> <p>Le Municipal responsable prend bonne note.</p>
	<i>Mr Menzel</i>	<p>annonce les prochaines séances du Conseil des 28 octobre et 2 décembre, puis lève la séance, il est 22h10.</p>

Le Président François Menzel.

Le secrétaire Raymond Stoudmann.